



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Strasbourg, le 11 mars 2025

GRAND EST : LES ARCHITECTES DES BÂTIMENTS DE FRANCE, INDISPENSABLES POUR VALORISER LE PATRIMOINE ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les Architectes des Bâtiments de France (ABF) œuvrent à la protection du patrimoine et à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Sur l'ensemble du territoire et au sein des Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) du Grand Est, ils conseillent, accompagnent et émettent des avis en étroite collaboration avec les acteurs locaux, les porteurs de projets et les professionnels.

Ce rôle mérite d'être mieux explicité, tant auprès du grand public que des élus.

Dans ce contexte, le ministère de la Culture a lancé une campagne de communication relayée aujourd'hui par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Grand Est afin de mettre en lumière les missions essentielles et « archi-utiles » des ABF.

Le rôle des ABF

En conciliant conservation du patrimoine et adaptation aux grands enjeux de notre époque, comme **la transition écologique ou le développement économique**, les ABF jouent un rôle majeur et pérenne sur le territoire en s'assurant du respect du patrimoine, des paysages, de la qualité des constructions et de la création architecturale. En Grand Est, ils sont **les interlocuteurs quotidiens des élus et de leurs services** chargés de l'urbanisme, des particuliers, des professionnels mobilisés sur les projets, dont les maîtres d'œuvre, et des acteurs publics locaux.

Les projets suivis par les ABF

Avec leurs équipes, les ABF s'assurent que les travaux de réhabilitation et les constructions neuves s'inscrivent en cohérence avec leur environnement, tout en offrant confort et qualité de vie conformes aux attentes contemporaines. Contrairement aux idées reçues, ils ne refusent que très rarement les projets qui leur sont soumis. Dans la majorité des cas, **les dossiers sont instruits sans difficulté, dans la collégialité et le dialogue**, et peuvent faire l'objet de conseil en amont dans les UDAP, sur le terrain ou lors de permanences en mairies.

Quelques exemples de dialogues constructifs entre les ABF, la maîtrise d'ouvrage et le soutien de municipalités engagées en Grand Est :

À **Charleville-Mézières (Ardennes - 08 - Projet à venir)**, la réhabilitation de la friche industrielle de la Macérienne, située en Site patrimonial remarquable, couvert par un

plan de Sauvegarde et de mise en valeur et dont certains bâtiments sont inscrits au titre des monuments historiques est en cours. Ardennes Métropole porte le projet de création d'un tiers-lieu sur cet emplacement, qui regroupera des locaux pour diverses associations culturelles (autour de la musique, du cinéma). Le projet prévoit la réhabilitation des bâtiments monuments historiques et la construction d'une extension en pisé issu de terres extraites localement. Le site est complexe : pollution, inondabilité. L'appui de l'ABF est essentiel afin de définir les éléments dont la sauvegarde est prioritaire, trouver des solutions pour conserver les traces du passé tout en permettant la mutation du site dans le respect des normes actuelles (biodiversité, dépollution, thermiques, acoustiques).

À **Ligny-en-Barrois (Meuse - 55 - Projet achevé)**, l'artère centrale, la rue de Strasbourg, est constituée d'un alignement d'immeubles en pierre de taille. La plupart présente un même modèle composé d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un étage d'attique. Certains de ces immeubles ont été modifiés au cours du XX^e siècle afin d'intégrer un commerce au rez-de-chaussée. À l'occasion de l'achat de l'immeuble du numéro 23, le nouveau propriétaire a souhaité supprimer la cellule commerciale. Considérant la qualité plus que médiocre de la devanture, l'ABF a émis avis favorable sur le principe. Un travail d'échange avec le propriétaire, en avant-projet mais également en cours de chantier, s'est engagé. Il s'agissait de restituer un rez-de-chaussée dont la répartition des ouvertures, leur proportion, leurs dessins et leurs matériaux restent en cohérence avec les modèles d'immeubles de ville de la rue.

À **Petite-Roselle (Moselle - 57 - Projet achevé)**, l'atelier « 1904 » est l'un des plus anciens bâtiments du carreau de mine de Wendel, en activité jusqu'en 1991, et aujourd'hui l'un des principaux sites de la mémoire industrielle du bassin houiller de Moselle. Sa transformation en restaurant s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation du site. L'atelier « 1904 » est représentatif d'un bâti industriel traditionnel constitué de maçonneries en grès et d'une charpente métallique. Les échanges d'avant-projet avec les architectes ont porté sur l'association d'ajouts contemporains (verrière sur le pignon Est, dispositifs singuliers d'éclairage zénithal) à la restitution d'éléments patrimoniaux caractéristiques de l'architecture industrielle en Lorraine-Est : encadrement des baies en grès, volume de la toiture, châssis de fenêtre en acier. Les menuiseries ont fait l'objet de la production de prototypes validés conjointement sur le chantier.

La campagne de communication

Diffusée dans la presse et en digital, à partir de 2024, la campagne « Archi-utiles à notre avenir » repose sur des témoignages d'ABF et des contenus déclinés autour de quatre thématiques complémentaires :

- **La transition écologique** - *Les ABF exploitent le potentiel écologique du bâti existant sans compromettre son intégration urbaine ni sa valeur patrimoniale.*
- **L'essor économique** - *Les ABF contribuent à l'attractivité et au développement équilibré et durable des territoires, en synergie avec les acteurs locaux.*
- **La qualité de vie** - *Les ABF concilient respect de l'identité des lieux et attentes contemporaines en matière d'usage et de confort.*
- **L'accompagnement des propriétaires privés** - *Les ABF sont à l'écoute des particuliers pour leur offrir une expertise adaptée et concrétiser leurs projets.*



Pour en savoir plus, consultez le dossier de presse de la campagne et la page : www.culture.gouv.fr/archi-utiles

Contacts presse

Ministère de la Culture
 Délégation à l'information et à la communication
 Tél : 01 40 15 83 31
 Mél : service-presse@culture.gouv.fr

Victor Fix
 Attaché de presse
 Tél : 06 03 22 89 45
 Mél : vfix@lebureaudecom.fr